

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS334/7

30 mai 2007

(07-2222)

Original: anglais

TURQUIE – MESURES AFFECTANT L'IMPORTATION DE RIZ

Communication de la Présidente du Groupe spécial

La communication ci-après, datée du 25 mai 2007 et adressée au Président de l'Organe de règlement des différends (ORD), est distribuée conformément à l'article 12:9 du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends.

Le Groupe spécial saisi de la question *Turquie – Mesures affectant l'importation de riz* (WT/DS334) a indiqué dans sa communication à l'ORD du 31 janvier 2007 (WT/DS334/6) qu'il comptait remettre son rapport final aux parties pour mai 2007. Toutefois, en raison d'ajustements ultérieurs du calendrier, il ne sera pas en mesure de le faire.

Le Groupe spécial estime qu'il remettra son rapport final aux parties en juin 2007.
